

Programme de formation 2019

Délivrance des autorisations de travail aux personnes étrangères, changement de statut et admission exceptionnelle au séjour au titre du travail

FORMATEUR·TRICE·(S) : HERVE GOUYER – Juriste et formateur à ESPACE.

PRESENTATION / CONTEXTE

Cette formation présente les conditions à remplir et la procédure à suivre pour la délivrance des autorisations de travail à certaines catégories de personnes étrangères résidant en France : mineur·e·s, demandeur·euse·s d'asile, étranger·ère·s titulaires d'un titre de séjour n'autorisant pas à exercer une activité professionnelle salariée (« visiteur·euse », « commerçant·e »), ou étranger·ère·s devant changer de statut (étudiant·e·s), travailleur·euse·s étranger·ère·s en situation irrégulière.

CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation des catégories de personnes étrangères concernées par la délivrance d'une autorisation de travail
- Présentation de la procédure et des conditions à remplir pour la délivrance et le renouvellement d'une autorisation de travail.
- Le changement de statut (d'un titre de séjour venant à expiration vers une carte de séjour portant la mention « salarié » ou « travailleur temporaire »)
- L'autorisation de travail sur les récépissés de demande d'une première carte de séjour ou de renouvellement d'une carte de séjour. Quels recours en cas de rupture de droits ?
- L'admission exceptionnelle au séjour par le travail (travailleur·euse·s étranger·ère·s en situation irrégulière, mineur·e·s isolé·e·s confiés à l'ASE entre 16 et 18 ans)

COMPETENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNES

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES

- ateliers de base : aucune ;
- ateliers d'approfondissement : avoir suivi un atelier de base, avoir déjà bénéficié d'une formation juridique ou avoir les connaissances juridiques de base dans le thème proposé ;
- ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- chaque session regroupe 15 à 20 personnes

MODALITES PRATIQUES

Se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE <http://espace.asso.fr/formation/>